

OMPI



SCP/7/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 20 mars 2002

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS

Septième session
Genève, 6 – 10 mai 2002

ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

Document établi par le Bureau international

1. À sa première session, tenue à Genève du 15 au 19 juin 1998, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a approuvé certaines questions d'organisation et de procédure, y compris l'octroi du statut d'observateur à un certain nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées (voir le paragraphe 6 du document SCP/1/2).
2. Depuis lors, une nouvelle organisation intergouvernementale, le Centre Sud, a fait part au Secrétariat de son souhait d'obtenir le même statut pour les sessions à venir du SCP. Cette organisation a transmis des informations la concernant qui figurent à l'annexe du présent document.
3. *Le SCP est invité à approuver l'accréditation, en qualité d'observatrice, de l'organisation intergouvernementale désignée dans le présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

INFORMATIONS RELATIVES AU CENTRE SUD QUI A DEMANDÉ À ÊTRE
REPRÉSENTÉ PAR DES OBSERVATEURS AUX SESSIONS DU SCP

CENTRE SUD

Le Centre Sud est une organisation intergouvernementale de pays en développement établie à Genève. Il est, à ce titre, un instrument de la coopération Sud-Sud. Depuis sa création, le centre fonctionne comme une cellule de réflexion et met l'accent sur les principaux problèmes de développement auxquels se heurtent les pays en développement aux niveaux national et multilatéral. A l'heure actuelle, le centre compte 46 pays en développement membres, mais il défend les intérêts du Sud dans son ensemble. Il vise essentiellement à promouvoir des intérêts communs dans le cadre d'une collaboration à l'échelle du Sud et la participation coordonnée des pays en développement à des instances internationales et à des discussions multilatérales.

Le Centre Sud a lancé en 1999, dans le cadre de son programme de travail lié au commerce, un "sous-projet visant à améliorer la participation des pays en développement aux négociations sur les droits de propriété intellectuelle". Jusqu'à présent, ce projet a été principalement axé sur les négociations de l'OMC concernant l'Accord sur les ADPIC. Le Centre Sud s'est efforcé, dans les limites de ses moyens et de son mandat, de répondre aux demandes de conseils et d'assistance, notamment technique, que lui adressent des entités collectives du Sud. Cette assistance s'est généralement concrétisée par la diffusion de publications, l'établissement de documents d'orientation, l'organisation d'ateliers ainsi que la promotion de l'interaction Sud-Sud.

Toutes ces activités seront poursuivies dans le cadre du programme de travail du Centre Sud. Celui-ci est en outre conscient du fait que les questions liées aux droits de propriété intellectuelle traitées par l'OMPI représentent aussi l'un des principaux points débattus sur le plan international auxquels s'intéressent tous les pays en développement. Il s'efforce donc de mieux maîtriser cette question et, par voie de conséquence, d'être davantage en mesure d'apporter une aide aux pays en développement en la matière, en renforçant la capacité de ces pays pour leur permettre de participer aux débats pertinents à l'OMPI et dans d'autres enceintes multilatérales.

Le Centre Sud a donné la priorité à deux grands thèmes débattus dans le cadre de l'OMPI, qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement, à savoir les brevets et les savoirs traditionnels. Il envisage de mener des activités en rapport avec ces questions pour renforcer les capacités des représentants des pays en développement. Cette priorité a été fixée sur la base de consultations tenues avec les délégués de pays en développement à Genève.

Par conséquent, la possibilité de participer aux réunions et à d'autres activités du *Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore* et du *Comité permanent du droit des brevets* permettrait au Centre Sud d'être mieux à même d'aider les négociateurs des pays en développement à promouvoir un système international de protection de la propriété intellectuelle plus équitable, faisant appel à une participation accrue.

[Fin de l'annexe et du document]